

L'ACTA EN L'ÉTAT NE PASSERA PAS PAR MOI !

LE 25 FÉVRIER 2010 AKA (FRAMASOFT)

Voici la traduction d'un article de Cory Doctorow, co-rédacteur en chef de Boing Boing, paru sur Internet evolution. L'auteur dénonce les dangers de l'Acta et l'opacité dans laquelle le traité est négocié et invite les citoyens à se mobiliser contre, en interpellant les politiques.



« Depuis le printemps 2008, l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, le Canada, la Corée du Sud, l'Australie ainsi qu'un certain nombre d'autres pays négocient secrètement un **accord commercial destiné à lutter contre la contrefaçon** (Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou ACTA). Suite à des fuites de documents confidentiels, il apparaît clairement que l'un des buts principaux de ce traité est de forcer les pays signataires à mettre en place des mesures de répression de partage d'œuvre sur Internet sous la forme de **riposte graduée** et de **filtrage du Net**.

Alors que d'importants débats ont lieu sur la nécessité d'adapter le droit d'auteur à l'ère numérique, ce traité cherche à **contourner les processus démocratiques** afin d'imposer, par la généralisation de mesures répressives, un régime juridique fondamentalement dépassé. »

Ainsi s'ouvre la **rubrique ACTA** du site de **La Quadrature du Net** qui nous demande aujourd'hui d'**écrire à nos représentants** pour appuyer une initiative de quatre eurodéputés s'opposant à l'accord.

Sur le fond comme dans la forme, cet accord s'apparente à un pur scandale. Ces *petites négociations entre amis* seraient passées comme une lettre à la poste il y a à peine plus de dix ans. Mais aujourd'hui il y a un caillou dans les souliers de ceux qui estiment bon de garder le secret^[1]. Un caillou imprévu qui s'appelle Internet. Raison de plus pour eux de le museler et pour nous de résister...

Pour évoquer cela nous avons choisi de traduire un article de **Cory Doctorow** qui résume bien la (triste) situation et comment nous pouvons tous ensemble tenter d'y remédier.

ACTA ET LE WEB : QUAND LE COPYRIGHT S'INSTALLE EN DOUCE

Copyright Undercover: ACTA & the Web

Cory Doctorow – 17 février 2010 – InternetEvolution.com
(Traduction Framalang : Tinou, Psychoslave, Barbidule, Goofy et Don Rico)

Introduction

Le septième round de négociations secrètes sur l'ACAC (**Accord commercial anti-contrefaçon**, en anglais ACTA) s'est achevé le mois dernier à Guadalajara (Mexique). Le silence radio sur ces négociations est quasi-total : tels les kremlinologues de l'ère soviétique, nous devons nous contenter d'interpréter les maigres indices qui transpirent au-delà des portes closes.

Voici ce que nous savons : l'idée que des traités fondamentaux sur le droit d'auteur puissent être négociés secrètement est en train de perdre du terrain partout dans le monde. Les législateurs des pays participant aux négociations exigent que ce processus soit ouvert à la presse, aux activistes et au public.

Pour leur répondre, les négociateurs soutiennent — de manière surprenante — que le traité

ne modifiera en rien les lois de *leur* pays, et que seuls les *autres* états devront faire évoluer leur droit (comme tous ces pays ont des législations foncièrement divergentes en matière de droits d'auteur, quelque'un ment forcément. Je parie qu'il mentent tous).

Nous connaissons enfin l'attitude des promoteurs de l'ACAC à l'égard du débat public : au cours de la terne « réunion publique » tenue avant que les négociations ne débutent, une activiste a été expulsée pour avoir ébruité sur Twitter un compte-rendu des promesses faites verbalement par les intervenants à la tribune. Alors qu'on l'emmenait, elle a été huée par les lobbyistes qui peuvent participer à ce traité dont sont exclus les simples citoyens.

Cette situation embarrasse toutes les parties concernées, mettant à nu une attitude pro-capitaliste dont l'intérêt dépasse largement le cadre du copyright. Cela doit cesser. Nous verrons dans cet article comment nous en sommes arrivés là, et ce que vous pouvez faire pour mettre un terme à cette menace.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Un peu d'histoire, pour ceux à qui les épisodes sous-médiatisés précédents auraient échappé : les traités internationaux sur le droit d'auteur émanent à l'origine d'une agence des Nations Unies appelé l'OMPI, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Au départ, il s'agissait d'une agence privée créée pour servir de bras armé aux grandes « industries de la propriété intellectuelle » (musique, films, produits pharmaceutiques, télévision, etc.). Elle a pris forme en tant que consortium d'industries du privé, puis a ultérieurement gagné une légitimité lors de son intégration à l'ONU.

La prise en compte par l'ONU a donné un pouvoir énorme aux intérêts privés qui ont fondé l'OMPI, mais dans le même temps cela signifiait qu'ils devaient suivre les règles de l'ONU, c'est-à-dire que les organismes non-gouvernementaux et la presse était autorisés à assister aux négociations, à en rendre compte et même à y participer. Au début des années 2000, le groupement d'intérêt public Knowledge Ecology International a commencé à embrigader d'autres organisations pour suivre les actions de l'OMPI.

Ah, au fait, j'étais l'un des délégués qui a rejoint cette vague, au nom de l'Electronic Frontier Foundation. Les militants présents à l'OMPI ont tué dans l'œuf le traité en cours de négociation, le Traité de Télédiffusion, et l'ont remplacé par un autre destiné à aider les personnes aveugles et handicapées, les archivistes et les éducateurs. Pas vraiment les actions prioritaires pour les grosses multinationales du divertissement.

Ils ont donc déplacé leurs forums. Depuis 2006, divers pays riches — les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Union Européenne, l'Australie et d'autres — ont tenu une série de séances de rédaction de traité en comité privé, sous le sceau de la non-divulgateion.

Tout secret connu de deux personnes ou plus finit toujours par s'éventer, aussi de **nombreuses divulgations** nous donnent-elles un aperçu du chapitre « Internet » du traité, où des dispositions ont été prises sur la gouvernance et les restrictions imposées au réseau mondial. Lisez donc la suite.

Ce qu'a fait l'ACAC jusqu'ici

Arrêtons-nous un instant pour parler des concepts de copyright, d'Internet, et de gouvernance. Historiquement, les lois sur le copyright ont été écrites par et au bénéfice des prestataires de l'industrie du divertissement. Les règles du copyright n'ont pas été pensées pour contrôler de façon appropriée un quelconque autre domaine: on n'essaie pas de caser des morceaux du code du travail, des lois sur la finance, l'éducation, la santé ou les campagnes électorales dans le système du copyright.

Mais dès que vous transférez ces activités à Internet, le copyright devient la première méthode de contrôle, faisant autorité sur tout. Il est impossible de faire quoi que ce soit sur Internet sans faire de copie (vous venez de créer entre 5 et 50 copies de cet article rien qu'en suivant le lien qui vous y a amené). Et comme le copyright régit la copie, toute règle qui touche à la copie touchera également à ces domaines.

Et c'est bien ce qui dérange dans le secret qui entoure l'ACAC, même quand on ne se préoccupe pas de copyright, d'**utilisation équitable** (NdT : « *fair use* »), ou de tout autre sujet biscornu.

Divers brouillons de l'ACAC ont inclus l'obligation pour les FAI d'espionner leurs clients et d'interdire quoi que ce soit qui ressemble à une violation de copyright. (Cela signifie-t-il qu'on vous empêchera d'enregistrer une publicité trompeuse ou mensongère et de l'envoyer à votre député ?) L'ACAC a également soutenu la fouille des supports multimédia aux postes frontières pour y chercher des infractions au copyright (Les secrets professionnels de votre ordinateur portable, les données clients confidentielles, des correspondances personnelles, votre testament, vos coordonnées bancaires et les photos de vos enfants prenant leur bain pourraient être fouillées et copiées la prochaine fois que

vous partez en voyage d'affaires).

L'ACAC a en outre appelé à la création de procédures simplifiées pour couper l'accès à Internet d'un foyer entier si l'un de ses membres est accusé d'une infraction (ainsi, votre épouse perdra la capacité de contacter par e-mail un praticien gériatre au sujet de la santé de grand-papa si votre enfant est soupçonné d'avoir téléchargé trop de fichiers par poste-à-poste (P2P).

Ce n'est pas tout, mais ce sont là quelques exemples des propositions principales des sommets secrets de l'ACAC.

Ce qui a eu lieu à Mexico et pourquoi vous devriez vous y intéresser

Je pense par ailleurs que toutes les ébauches de l'ACAC sont également mauvaises pour le copyright et les créations qu'il protège. Je suis l'un des nombreux artistes qui gagnent leur vie en ligne, et qui profitent d'un Internet libre et ouvert. Mes livres sont disponibles au téléchargement gratuit le jour même où mes éditeurs les mettent en rayon. Mon premier roman pour jeunes adultes – *Little Brother* (NdT : « *Petit Frère* ») – a atteint le classement des meilleures ventes du *New York Times* grâce à cette stratégie.

Mais même si vous vous fichez éperdument de la musique, des films, des jeux ou des livres, vous devez prêter attention à l'ACAC.

Ceci dit, le fait est que nous ne savons presque rien de la façon dont s'est déroulée la septième réunion. Elle a assez mal démarré : lors d'une réunion d'information publique, les organisateurs de l'ACAC ont tenté de faire signer à l'assistance un accord de non-divulgateur (lors d'une réunion publique !), et ont ensuite fait sortir une activiste qui ébruitait des notes sur les éléments publiés — elle a été évincée manu militari **sous les huées des lobbyistes présents**, outrés que le public puisse assister à la réunion.

Pendant la réunion, des membres de diverses représentations parlementaires de par le monde se sont levés au sein de leur institution, et ont exigé de prendre connaissance des détails du traité qui était négocié par le département du commerce de leur pays, sans la supervision de leur sénat ni de leur parlement. Les législateurs de toute l'Europe, les membres des parlements canadien et australien, et les représentants du Congrès des États-Unis se sont vu opposer un silence de marbre et de vagues garanties.

Ces assurances étant les seules informations publiques visibles que nous ayons sur la question, elles méritent notre attention : l'**Union Européenne**, les **États-Unis** et le **Canada** ont tous affirmé que rien dans l'ACAC n'aura d'impact sur le droit national dont les représentants élus sont responsables.

Au lieu de cela, ils prétendent que l'ACAC ne fait qu'incarner les lois nationales dans un accord international, ce qui dans les faits oblige tout le monde à s'aligner sur les lois existantes.

Cette absurdité — pourquoi négocier un traité qui ne changerait rien ? — devient encore plus ridicule lorsque l'on considère que l'Union Européenne, le Canada et les États-Unis ont des règles de droit d'auteur différentes et incompatibles sur les questions en discussion à l'ACAC. Il est littéralement impossible pour l'ACAC de parvenir à un ensemble de règles qui n'entraînerait pas de modifications pour tout le monde.

Ce que l'avenir nous réserve – et ce que vous pouvez faire

Certes, nous pourrions tous constater par nous-mêmes ce qui a été proposé, si seulement l'ACAC était ouvert au public, comme tous les autres traités sur le copyright mondial le sont depuis l'avènement d'Internet.

Là encore, voici une série de déclarations contradictoires sur lesquelles nous creuser la tête : le délégué en chef du commerce États-Unien **dit** que le secret est une condition requise par les partenaires des États-Unis. Or, la **déclaration sur la confidentialité** qui a été divulguée provient clairement des États-Unis. De **nombreux États de l'UE** sont sur le point de lancer un appel officiel pour la transparence de l'ACAC.

Pour ma part, je parie sur les États-Unis. L'industrie mondiale du divertissement a plus d'emprise là-bas que dans toute autre nation, et l'administration Obama est allée jusqu'à nier la loi sur la liberté de l'information (NdT « *Freedom of Information Act* ») pour le traité en prétextant des raisons de *sécurité nationale*. (Oui, la sécurité nationale ! Ceci est un traité de droit d'auteur, pas une liste des codes de lancement de missiles.) Et le Bureau du Représentant État-Unien au Commerce (ndt : « *United States Trade Representative* », USTR) a déclaré clairement que l'administration Obama prévoit de ratifier l'ACAC par décret, sans la faire passer par le Congrès.

Le prochain sommet de l'ACAC se déroulera en Nouvelle-Zélande en avril, et les militants

se préparent pour la bataille. En Nouvelle-Zélande, les opposants au copyright (*NdT* : « *copyfighters* ») sont aguerris et prêts à en découdre, ayant récemment repoussé le règlement 92A qui aurait permis aux producteurs de cinéma et de musique de couper l'accès à Internet sur simple accusation — sans preuve — de violation de copyright.

Impliquez-vous. Appelez votre sénateur, votre député, votre euro-député. Dites-leur que vous voulez que l'ACTA soit négocié de façon ouverte, avec la participation du public et de la presse.

Refusez que des règles affectant les moindres recoins de votre vie en ligne soient décidées en douce par ceux qui ne défendent que les intérêts de leur portefeuille.

Cory Doctorow

Militant de l'Internet, blogueur – Co-rédacteur en chef de Boing Boing

Notes

[1] Crédit photo : **Raïssa Bandou** (Creative Commons By)



Article initialement publié sur Framablog

Photo en page d'accueil M3Li55@

